

COMPTE RENDU
Commune
Questions diverses

L'an deux mil quinze, le douze mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de VODABLE se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre des Membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de conseillers en service.....	10
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance.....	9
Nombre de pouvoirs.....	0
Nombre d'absents.....	1

Date de convocation : 06 mars 2015
Secrétaire de séance : Madame GERBER Corinne

Etaient présents Mmes et MM. Les Conseillers Municipaux :

DUMONT Aurélie, BREUIL Stéphanie, GERBER Corinne, LABUSSIÈRE Jean-Marc, VANDRAND Jean-Luc, CAPELLE Pierre, CARRE Rodolphe, CUBBEDU Alicia, LOUBINOX Nathalie.

Etait absent : ANGLADE Michel.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur LABUSSIÈRE Jean-Marc, Maire, sur les sujets suivants :

Titularisation Monsieur SEGARD Yann

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après accord de l'intéressé, Mr Yann SEGARD est titularisé dans sa fonction, avec un contrat de 35h/semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote :

Vote : 9 voix POUR

Reconduction contrat CUI-CAE Monsieur MOSCATO Laurent

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après accord de l'intéressé, le contrat aidé de Monsieur Laurent MOSCATO est prolongé d'un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote :

Vote : 9 voix POUR

Le contrat de Mr Romain GOUTAY se termine en juillet prochain. La commune pourra renouveler son contrat, si elle peut bénéficier de nouveau d'un contrat aidé.

Remboursement transport scolaire 3^{ème} trimestre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a pour habitude de participer financièrement au transport scolaire des élèves de la commune de VODABLE qui sont scolarisés au RPI SOLIGNAT/MAREUGHEOL/ANTOINGT/VODABLE et aux différents collèges et lycées à hauteur de trois mois sur l'ensemble de l'année scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote :

Vote : 9 voix POUR

La délibération est prise pour la durée du mandat.

Subventions aux associations du village

- Association « La Fête du Pain » : la subvention a été transformée en dates de location gratuite de la salle multi-activités.
- **350 € alloués à l'Association « Expression Libre »**. La demande de subvention a été reçue en mairie pour 2015.
- **350 € alloués à l'Association « Sauvegarde de Colamine »**. Il s'avère que la subvention 2014 n'a pas été versée à cette Association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote :

Vote : 9 voix POUR

Cotisations divers organismes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune adhère à différents organismes, dont tableau ci-dessous :

ORGANISMES	COTISATIONS 2014 (montants arrondis)
SOS ANIMAUX	117,00 €
Sites Clunisiens	50,00 €
AICRI (Association pour l'Informatisation des Communes de la Région d'Issoire)	60,00 €
Forts Villageois	61,00 €
Maires du Puy de Dôme	160,00 €
Elus Ruraux	100,00 €
ANEM (Association des Elus de Montagne)	92,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote pour la reconduction des adhésions pour 2015 :

Vote : 9 voix POUR

Modification des statuts EPCI (Communauté de communes Puys et couzes)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin d'uniformiser les statuts des communautés de communes du Pays d'Issoire, les statuts de la communauté de communes « Puys et Couzes » ont été modifiés.

Après lecture de ces statuts, il s'avère que le point 3-b pose problème aux Elus, à savoir : « Aide à l'implantation de parcs éoliens ». Les Elus souhaiteraient que les aides pour le développement des énergies renouvelables s'appliquent à toutes les sources d'énergie, et pas seulement aux parcs éoliens.

La délibération est repoussée, Mr le Maire revoit ce point auprès de Mr MEALLET.

Indemnités versées au comptable du Trésor Public

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette indemnité s'élève annuellement à 292,33 € bruts. Elle est versée au titre de l'aide conséquente apportée à la commune par le Trésorier tout au long de l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote :

*Vote : 6 voix POUR
2 abstentions
1 contre*

Adhésion EPF-SMAF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 3 nouvelles communes souhaitent adhérer à l'EPF – SMAF :

- ✎ SIVOM Assainissement des Bords de la Sioule
- ✎ Commune de Saint Pierre la Bourlhonne
- ✎ Communauté de Communes entre Allier et Bois Noirs

Leur demande d'adhésion est soumise à délibération.

Vote : 9 voix POUR

SIEG – Travaux enfouissement des réseaux France Télécom

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux prévus sont :

- ✎ Remplacement des fils nus par des câbles isolés au niveau de la Borie
- ✎ Enfouissement du réseau Rue du Château – Place de la Bédoire jusqu'au château et rajout de 3 luminaires sous le château.

Les travaux sont prévus fin 2015 – payables sur 2016.

Le SIEG prend à sa charge le coût des tranchées, le Conseil Général subventionnera à hauteur de 30% les travaux d'enfouissement des réseaux France Télécom, il restera donc à la charge de la commune environ 12 000 €.

Vote : 9 voix POUR

Budget fonctionnement

Tous les postes du budget de fonctionnement 2014 ont été passés en revue, le budget 2015 sera proposé **à la délibération lors d'un prochain conseil.**

QUESTIONS DIVERSES

ASSAINISSEMENT

Suite à un appel d'offres, l'entreprise HUGON de Corent a été choisie pour effectuer les travaux d'assainissement. Cette entreprise a proposé un devis de 25 % inférieur aux estimations.

Une première tranche de travaux est urgente : il s'agit de réhabiliter les branchements défectueux qui se situent du domicile de Mme Georgette ANGLADE jusqu'à la mairie.

Une communication sera faite aux habitants pour la circulation pendant les travaux.

Le coût total des travaux sera subventionné à 35% par l'Agence de l'eau et à 40% par le Conseil Général, il restera donc 17 359 € TTC à charge de la commune. La TVA sera récupérée dans 2 ans.

Station d'épuration

Des travaux sont à prévoir sur les stations dans les années qui viennent, notamment le traitement des boues ainsi que le remplacement des filtres, ce qui devrait induire une hausse des tarifs d'assainissement.

Tout le monde doit se sentir responsable de l'état de nos stations, elles ne doivent pas servir de local poubelle.

Subventions reçues

- ✎ La subvention du FIC (10 609,00 €) a été reçue pour le paiement de la facture CYMARO de 48 000 € (réfection des chemins, chantier de novembre 2013)

La différence reste à la charge de la commune.

- ✎ Une subvention de 2 150,00 € a été reçue pour le paiement de travaux d'enfouissement du réseau France TELECOM Croix de Nazareth. Ce chantier a été réalisé conjointement avec les travaux du SIEG pour le réseau EDF.

Equipement de la Salle Multi-Activités

La salle Multi-Activités est équipée de :

- ✎ Tables et chaises
- ✎ Matériel d'entretien
- ✎ Evier
- ✎ Réfrigérateur

Pour un montant total de 7 134,88 €

Dossier « nouvelle Mairie »

Les dossiers de demandes de subvention pour les travaux sont en cours.

Le coût des travaux pourraient donc être subventionnés de la façon suivante :

- ✎ 37 % par le Conseil Général (subvention acquise)
- ✎ Subvention DETR de 30 % (en attente accord)
- ✎ Réserve parlementaire (10 ou 15 000 €) à demander

Reste à savoir si la commune peut s'engager pour le coût restant.

Ouverture Mairie

Il serait souhaitable de redéfinir les horaires d'ouverture de la mairie, afin de dégager un après-midi sans accueil du public pour la secrétaire.

Le mardi après-midi semble envisageable. Possibilité de mettre une chaînette en bas de l'escalier pour matérialiser la fermeture au public de la mairie.

Poubelles de Florat

Le camion ne peut pas descendre jusqu'à la ferme de Florat pour le ramassage des poubelles. Il est envisagé de construire une plateforme en amont sur la route allant à Solignat. Cette option est à discuter avec le Maire de Solignat.

Grange située rue du rocher

Suite à la plainte de riverains, Mr Karl Vieville a entrepris de débarrasser la grange située rue du Rocher (ancien bâtiment SOMAVILLA) et doit écrêter le haut du mur dont les pierres tombent sur la voie publique, ce qui représente un danger.

Grille du caniveau devant chez Monsieur GIRAUD

La grille du caniveau se lève et reste en position verticale après le passage du camion des poubelles, ce qui représente un danger. Possibilité de boulonner cette grille afin qu'elle ne bouge plus.

Décharge de Pignat

Des plaintes ont été reçues concernant cette décharge : des personnes extérieures à la commune viennent y déposer toutes sortes de déchets, alors qu'elle est réservée aux déchets verts. Il s'avère difficile de contrôler les entrées à cette décharge.

Places handicapées à la Salle Multi-Activités

Les places seront matérialisées à l'aide de panneaux indicateurs.

Fleurissement

Réunion publique prévue le vendredi 20 mars 2015 à 17 h 00 à la salle multi-activités.

Fin de la séance vers 23 h 00